

Prêt d'honneur Transmission

INITIATIVE OCCITANIE

Présentation du dispositif

Le Prêt d'honneur Occitanie Transmission a pour objectif de renforcer les fonds propres des repreneurs lors de la reprise d'une entreprise.

Ce dispositif vise :

- le renforcement des fonds propres des repreneurs,
- l'amélioration de l'accès au crédit bancaire,
- le renforcement de la trésorerie de démarrage.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif, les repreneurs d'une TPE-PME de moins de 250 salariés), implantés en Occitanie créant ou maintenant 3 emplois ou dont le plan de financement est supérieur à 200 000€.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide est un prêt à taux 0 sans prise de garantie pour un montant compris entre 10 000 € et 40 000 € par emprunteur.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur une durée de 3 à 5 ans (60 mois maximum) avec un différé de remboursement possible de 6 mois maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Occitanie.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.
- Publics visés par le dispositif
 - › Repreneur

Organisme

INITIATIVE OCCITANIE

- **Initiative Occitanie**
99 impasse Adam Smith
Bâtiment B
CS 81 000
34477 PÉROLS Cedex
Téléphone : 04 67 13 68 46
E-mail : contact@initiative-occitanie.fr